

# Compte Invest Business

## Règlement

### Introduction

Le Compte Invest Business est un compte à vue exclusivement utilisé pour leurs opérations de placements et d'investissements par des :

- personnes physiques agissant à des fins professionnelles ;
- personnes morales ;
- associations de fait.

Le Compte Invest Business fait toujours partie d'un portefeuille placements qui comprend également au moins un compte-titres. Les transactions d'investissement (à l'exception de certaines transactions en devises) dans le portefeuille partent de ce compte et entraînent un débit ou un crédit du Compte Invest Business. Les éventuels revenus et versements (périodiques), tels que les intérêts et les dividendes, ainsi que les frais (périodiques), sont respectivement crédités ou débités sur le Compte Invest Business.

### Conditions

Tout (co)titulaire d'un Compte Invest Business doit être une personne physique et qui agit à des fins professionnelles, une personne morale ou une association de fait.

### Frais

Vous ne payez pas de frais de gestion ni de forfait pour le Compte Invest Business.

### Opérations autorisées

Le compte peut être mouvementé au crédit par tout type d'opération.

Le compte peut être débité pour :

- l'achat de titres (organismes de placement collectif, actions, obligations, produits structurés...);
- la souscription de plans d'investissement (Future Invest Plan ou 'FIP' et plan d'épargne-pension);
- l'acquisition d'autres produits d'investissement (produits d'assurances placement...) via Nagelmackers ainsi que par voie de virement ou ordre permanent directement vers un autre compte bancaire Nagelmackers au nom du ou des titulaire(s) du Compte Invest Business.

Sont par ailleurs interdits :

- l'octroi d'une carte de débit ou d'une carte de crédit ;
- les virements et ordres permanents vers un compte non-ouvert auprès de Nagelmackers au nom du ou des titulaire(s) du Compte Invest Business (à l'exception des opérations effectuées pour l'acquisition via Nagelmackers de produits d'investissement auprès d'une société partenaire) ;
- les domiciliations ;
- les retraits dans une agence ;
- l'octroi d'un crédit sous quelle que forme que ce soit.

### Intérêts en cas de solde créditeur

Il n'y a pas d'intérêts en cas de solde créditeur sur le Compte Invest Business.

### Intérêts en cas de solde débiteur

Le Compte Invest Business ne peut jamais présenter un solde débiteur. En cas de solde débiteur non-autorisé, les intérêts font l'objet d'un décompte mensuel.

Vous trouverez le taux d'intérêt d'application en cas de solde débiteur non-autorisé sur un Compte Invest Business dans la Liste Générale des Tarifs disponible dans toutes les agences de la banque et sur [nagelmackers.be](http://nagelmackers.be).

### Date valeur et disponibilité des fonds

La date valeur d'une opération est la date à laquelle un montant débité cesse de produire des intérêts ou celle à laquelle un montant crédité commence à produire des intérêts.

Pour les opérations créditrices sur le Compte Invest Business

Opérations <sup>(1)</sup>	Date crédit <sup>(2)</sup> Compte Invest Business	Date valeur <sup>(2)</sup>
Virement	Immédiatement après réception du montant par Nagelmackers lorsque du côté de Nagelmackers : a) il n'y a pas de conversion, ou b) il y a une conversion entre l'euro et la devise d'un état membre, ou entre les devises de deux états membres. Dans les autres cas, Nagelmackers s'efforcera de créditer au plus vite le Compte Vue Invest.	Jour ouvrable bancaire de la réception du montant par Nagelmackers
Versement dans un agence Nagelmackers	Immédiatement après réception du montant par Nagelmackers	
Encaissement chèque belge	7 jours ouvrables bancaires après réception du chèque par Nagelmackers	2 jours calendrier après réception du chèque par Nagelmackers

Pour les opérations débitrices sur le Compte Invest Business

Opérations <sup>(1)</sup>	Date débit <sup>(2)</sup> Compte Invest Business	Date valeur <sup>(2)</sup>
Virement autorisé	Jour ouvrable bancaire de la réception de l'ordre par Nagelmackers (sauf date mémo)	

(1) Les ordres, versements ou chèques que la banque reçoit après la fin d'un jour ouvrable bancaire (dans la plupart des cas 16h, voir Conditions Bancaires Générales) ou un jour qui ne coïncide pas avec un jour ouvrable bancaire sont supposés être reçus le jour ouvrable bancaire suivant.

(2) Pour autant que toutes les exigences en matière d'exécutabilité de l'opération soient remplies, entre autres en ce qui concerne une couverture suffisante sur le compte, la formulation et l'exécution de l'opération (claire et complète, correctement signée...) et l'identification (voir Conditions Bancaires Générales).

### Extraits de compte

Vos extraits de compte sont mis à disposition quotidiennement et peuvent être consultés et imprimés via votre Online Banking.

Vous pouvez aussi choisir de les recevoir par la poste : les frais d'envoi sont repris dans la Liste Générale des Tarifs disponible dans toutes les agences de la banque et sur [nagelmackers.be](http://nagelmackers.be).

### Clôture

En cas de clôture, la totalité des intérêts est redevable immédiatement.

### Plaintes

Vous pouvez adresser toutes vos questions relatives au Compte Invest Business à votre agence Nagelmackers.

La banque est particulièrement soucieuse de la satisfaction de ses clients. Dans ce cadre, toute plainte peut être adressée au siège social de la Banque Nagelmackers S.A., à l'attention du service Plaintes, via [nagelmackers.be](http://nagelmackers.be) ou via [Plaintes@nagelmackers.be](mailto:Plaintes@nagelmackers.be), ceci dans les délais prévus par les Conditions Bancaires Générales de la banque.

### Cadre contractuel

La relation contractuelle entre Nagelmackers et ses clients est régie par les Conditions Bancaires Générales de la banque qui complètent le présent Règlement. Ces Conditions Bancaires Générales sont disponibles dans toutes les agences de la banque et sur [nagelmackers.be](http://nagelmackers.be).

### Validité

Le présent Règlement est d'application à partir du **04.12.2023**. En cas de modification, le client est averti au préalable (par exemple par courrier, par annexe aux extraits de compte ou par voie électronique) et toute nouvelle version du Règlement remplace les versions précédentes (sauf mention contraire).

La dernière version du présent Règlement est toujours disponible dans toutes les agences de la banque et sur [nagelmackers.be](http://nagelmackers.be).